



Ville de Sarcelles  
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
VILLE DE SARCELLES  
IC/VR

## **PROCES-VERBAL DE LA REUNION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 DECEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 06 décembre à vingt heures trente précises, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 30 novembre 2022, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Patrick HADDAD, Maire.

**La séance du Conseil municipal est consultable sur le site web YouTube**

**Etaient présents** : Annick L'OLLIVIER-LANGLADE, Manuel ALVAREZ, Jocelyne MAYOL, Antoni YALAP, Shaïstah RAJA, Christian SIMAKALA, Isabel PLO, Elie KRIEF, Chantal AHOUNOU, Jean Jacques KRYS, Marie-Annick DUPRE, Saïd RAHMANI, Cynthia MOUYOMBO, Charlotte RABIH, Stéphane YABAS, Laura MENACEUR (Adjoints au Maire), Lazare BENACCOUN, Charles SOUFIR, Eric CHECCO, Djamila HAMIANI, Navaz MOUHAMADALY, Isabelle TANDLICH, Serge SAMAMA, John BORGES, Déborah ISRAEL, Sylvain LASSONDE, Frantz MORICE, Saadia CONTESENNE, Ali ABCHICHE, François-Xavier VALENTIN (à partir du point 2.1) (Conseillers municipaux).

### **Représentés par pouvoir :**

Youri MAZOU-SACKO	pouvoir à	Déborah ISRAEL
Sylvie LAPOSTA	pouvoir à	Manuel ALVAREZ
Christian SERANOT	pouvoir à	Patrick HADDAD
Anissa MAHAMAT	pouvoir à	Djamila HAMIANI
Maïmouna CAMARA	pouvoir à	Chantal AHOUNOU
Annie PERONNET	pouvoir à	François-Xavier VALENTIN (à partir du point 2.1)

### **Absent excusé :**

Sébastien Koua ANO

### **Absents :**

Anissat DJOUNAID, Patricia HUCHER, René TAIEB, François PUPPONI, Samira AIDOU, Jocelyn ASSOR, Nadine LANGLET

### **Secrétaire de séance :**

Saadia CONTESENNE

*La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrick HADDAD, à 20 h 35.*

*(Il est procédé à l'appel des conseillers municipaux - Le quorum est atteint.)*

*(Madame Saadia CONTESENNE est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.)*

Monsieur le Maire demande avant d'entamer l'ordre du jour de rendre hommage à Monsieur Antoine ESPIASSE, Adjoint au Maire de 1977 à 2020 ainsi qu'Adjoint au Maire Honoraire, décédé le 26 octobre 2022 à l'âge de 85 ans, un élu au service des sarcellois qui a beaucoup fait pour la ville. Le Maire associe à ce moment de recueillement l'hommage à un ancien Adjoint de la ville de Sarcelles dans les années 80, Monsieur Maurice NABET décédé l'année dernière, Adjoint de Monsieur Raymond LAMONTAGNE.

*(Minute de silence)*

### **Procès-verbal de la séance du 03 octobre 2022**

Le procès verbal est approuvé

### **I DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

#### **1.1 Démission de Madame Julie EM, Conseillère municipale. Installation d'une nouvelle Conseillère municipale : Madame Saadia CONTESENNE**

**Rapporteur** : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire précise que suite à cette démission Madame Maïmouna CAMARA a repris la délégation des marchés publics et remercie Madame Julie EM pour ces deux années de travail.

Le Conseil prend acte de l'installation de Madame Saadia CONTESENNE en qualité de Conseillère municipale ; et de la modification du tableau des membres du Conseil municipal.

#### **1.2 Compte-rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir**

Le Conseil prend acte.

#### **1.3 Désignation de représentants du Conseil municipal au sein de diverses commissions en remplacement de Madame Julie EM**

**Rapporteur** : Monsieur le Maire

Le Conseil procède aux désignations suivantes :

- Saadia CONTESENNE, Conseillère municipale, pour siéger en qualité de représentante du Conseil municipal au sein du Conseil d'école de l'école maternelle Marius Delpech,
- Shaïstah RAJA, Adjointe au Maire, pour siéger en qualité de représentante du Conseil municipal au sein de la commission consultative d'attribution des logements,
- Jocelyne MAYOL, Adjointe au Maire, pour siéger en qualité de représentante titulaire du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du collège Jean Lurçat.

*La délibération est adoptée à l'unanimité*

#### **1.4 Rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France**

**Rapporteur** : Monsieur le Maire

Le Conseil prend acte du rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France de l'année 2021.

### **1.5 Approbation du recrutement de deux agents de police municipale par la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France**

**Rapporteur** : Monsieur le Maire

Le Conseil approuve le recrutement de deux agents de police municipale supplémentaires afin de satisfaire à l'ensemble des besoins des 17 communes membres et des équivalents temps plein prévus au sein des conventions de mutualisation.

*La délibération est adoptée à l'unanimité*

## **MOYENS**

### **II Direction des finances**

#### **2.1 Adoption de la décision modificative n° 1 pour l'exercice 2022 sur le budget principal de la commune et autorisation donnée au comptable public de passer des opérations d'ordre non budgétaires**

**Rapporteur** : Christian SIMAKALA

Le Conseil vote la décision modificative n° 1 pour l'exercice 2022 de la commune de Sarcelles par chapitre budgétaire, comme suit :

#### **Section d'investissement :**

Dépenses :	+ 1 472 525,39 €
Recettes :	+ 1 472 525,39 €

#### **Section de fonctionnement :**

Dépenses :	+ 2 207 891,00 €
Recettes :	+ 2 207 891,00 €

et autorise la comptable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Sarcelles, à passer, sur le budget 2022 de la commune, les opérations d'ordre non budgétaires suivantes :

- Crédit du compte 4581 pour 99 995,05 euros,
- Débit du compte 1068 pour 99 995,05 euros.

Monsieur VALENTIN fait état d'une gestion hasardeuse de la masse salariale, le 012, qui selon lui ne serait pas due qu'à l'augmentation du point d'indice et craint le pire pour le budget à venir. Il salue le soutien de l'Etat et du gouvernement avec le filet anti-inflation qui est précieux en ces temps difficiles.

Monsieur SIMAKALA répond que la masse salariale est au cœur des préoccupations de la majorité et que le nécessaire est fait afin de pouvoir maîtriser le 012.

Monsieur le Maire précise que l'augmentation de l'indice du point sur les 6 derniers mois correspond exactement au 012 de cette DM. Les prévisions sur le budget 2022 étaient justes, il s'agit seulement ici d'une marge de 2% concernant des imprévus tels que le dégel du point d'indice ou l'inflation.

Monsieur VALENTIN souhaite réagir quand au choix de la municipalité de restreindre les décorations de Noël et demande comment cela a-t-il été arbitré, pourquoi laisser un stade allumé toute la nuit et supprimer des illuminations de fête ?

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'un choix assumé pris en accord avec les Maires avoisinants au vu des efforts à faire en termes de réduction de dépense d'énergie, il a été question de diminuer les choses non essentielles, cependant, tous les quartiers ont été couverts mais avec un volume moins important que les années précédentes.

Il ajoute que dans le plan d'économie de la ville, un travail est en cours concernant les éclairages nocturnes afin de les réduire au nécessaire mais il y a des enjeux de sécurité à prendre en compte.

*La délibération est adoptée à la majorité. Madame PERONNET (pouvoir) et Monsieur VALENTIN votent contre.*

## **2.2 Premier acompte de subvention pour le Centre Communal d'Action Sociale et la Caisse des Ecoles pour 2023**

**Rapporteur** : Christian SIMAKALA

Le Conseil vote les acomptes de subventions pour 2023 suivants :

- Centre Communal d'Action Sociale	1 800 000,00 euros,
- Caisse des Ecoles	250 675,00 euros.

*La délibération est adoptée à l'unanimité*

## **2.3 Autorisation d'ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2023**

**Rapporteur** : Christian SIMAKALA

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 25% du dernier budget d'investissement, selon le détail par chapitre suivant (après intégration de la décision modificative n° 1) :

- Chapitre 20 – immobilisations corporelles, d'un total pour l'année 2022 de 399 140 euros et une ouverture de crédits sur le budget 2023 de 99 785 euros,
- Chapitre 204 – subventions d'équipement versées, d'un total pour l'année 2022 de 125 000 euros et une ouverture de crédits sur le budget 2023 de 31 250 euros,
- Chapitre 21 – Immobilisations corporelles, d'un total pour l'année 2022 de 11 655 511,15 euros et une ouverture de crédits sur le budget 2023 de 2 913 877,79 euros,
- Chapitre 23 – Immobilisations en cours, d'un total pour l'année 2022 de 9 139 600 euros et une ouverture de crédits sur le budget 2023 de 2 284 960 euros.

Soit un total pour l'année 2022 de 21 319 251,15 et une ouverture de crédits sur le budget 2023 de 5 329 812,79 euros.

*La délibération est adoptée à l'unanimité*

## **2.4 Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57**

**Rapporteur** : Christian SIMAKALA

Le Conseil approuve le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la ville et autorise Monsieur le Maire à procéder, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

*La délibération est adoptée à l'unanimité*

## **2.5 Remise gracieuse emportant extinction totale de la dette d'un redevable**

**Rapporteur** : Christian SIMAKALA

Le Conseil vote l'abandon des créances d'un redevable pour un montant de 160,80 euros ramenant la dette à 0,00 euro.

*La délibération est adoptée à l'unanimité*

## **2.6 Remise gracieuse emportant extinction totale de la dette d'un redevable**

**Rapporteur** : Christian SIMAKALA

Le Conseil vote l'abandon des créances d'un redevable pour un montant de 1 730,11 euros ramenant la dette à 0,00 euro.

*La délibération est adoptée à l'unanimité*

### **III Direction de la commande publique**

#### **3.1 Groupement de commandes Ville de Sarcelles / Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF)**

**Rapporteur** : Monsieur le Maire

Le Conseil approuve la convention de groupement de commandes et son annexe J2, conclues entre la CARPF, la commune de Sarcelles et les autres membres adhérents, en vue de la passation des marchés de mobilier pour le compte du groupement de commandes CARPF / VILLE DE SARCELLES et autres.

Monsieur le Maire ouvre une parenthèse pour informer qu'à compter de début 2023 les dossiers du Conseil municipal seront dématérialisés et que des tablettes seront mises à la disposition des élus, comme pour le Conseil communautaire.

*La délibération est adoptée à l'unanimité*

#### **3.2 Adhésion au groupement de commandes pour les assurances incendie, accidents et risques divers (IARD) auprès du CIG Grande Couronne pour la période 2024-2027**

**Rapporteur** : Monsieur le Maire

Le Conseil décide de l'adhésion de la ville au groupement de commandes pour les assurances IARD pour la période 2024-2027 et autorise Monsieur le Maire, en qualité de coordonnateur du groupement de commande permanent VILLE / CCAS, à signer la convention constitutive du groupement de commandes avec le CIG Grande Couronne.

*La délibération est adoptée à l'unanimité*

### **ADMINISTRATION GENERALE**

#### **IV Direction des services à la population**

##### **4.1 Actualisation des tarifs des concessions funéraires et cinéraires des cimetières de Sarcelles**

**Rapporteur** : Stéphane YABAS

Le Conseil fixe, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les tarifs des concessions traditionnelles, des concessions cinéraires (columbariums et mini-caveaux-cavurnes) et des caveaux provisoires des cimetières communaux ; et décide de conserver l'attribution au Centre Communal d'Action Sociale du tiers du produit des concessions funéraires et cinéraires.

Monsieur VALENTIN demande pourquoi la ville augmente les tarifs cette année, qui n'avaient pas bougés depuis 2006 et si une partie de la délibération porte sur le fait que des personnes n'ayant pas d'attache avec Sarcelles puissent être enterrés à condition d'en avoir les moyens financiers.

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a aucune difficulté à augmenter des tarifs fixés depuis 2006, particulièrement dans le contexte d'inflation actuel et surtout que ce n'est pas un paiement récurrent. Il ajoute que des dérogations pour être enterré à Sarcelles sans y avoir d'attache sont possibles dans certain cas mais cela reste minoritaire et le tarif appliqué est alors majoré.

*La délibération est adoptée à l'unanimité*

## **POLITIQUE DE LA VILLE ET COHESION URBAINE**

### **V Direction de l'aménagement**

#### **5.1 Cession d'une maison située au 11 chemin des Poiriers et de boxes situés au 3 chemin des Mureaux à la société ALTAREA COGEDIM IDF**

**Rapporteur** : Laura MENACEUR

Le Conseil décide de constater la désaffectation à l'usage du public, de prononcer le déclassement et d'approuver la cession des parcelles BD156 et BD168, d'une superficie respective de 967 m<sup>2</sup> et 295 m<sup>2</sup>, situées 11 chemin des Poiriers et 3 chemin des Mureaux, pour un montant total de 312 000 euros au profit de la société ALTAREA COGEDIM.

Monsieur VALENTIN s'étonne du nombre de logements indiqués (250) qui est en contradiction avec le discours de campagne de Monsieur le Maire contre le bétonnage et lance un message d'alerte concernant la construction sur une zone friable à cause du Gypse qui s'y trouve.

Madame MENACEUR répond que contrairement à l'avenue du 8 Mai 1945 où les nouvelles constructions sont venues saturer une zone dense en supprimant des parkings et des espaces extérieurs qui aéraient le Grand ensemble, le secteur des Mureaux est libre et vaste mais surtout il s'agit de solutionner des problèmes d'insalubrité.

Elle ajoute que le Gypse est présent quasiment dans toute la ville, que les techniques de construction ont évoluées et permettent de construire en toute sécurité.

Monsieur le Maire confirme que faire un nouveau quartier là où il y a une friche est une bonne idée et que le projet est assumé par la majorité devant ce Conseil municipal et la population. Il demande son avis à Monsieur VALENTIN concernant le Liberty.

Monsieur VALENTIN dit qu'avec du recul, les choses auraient pu être mieux faites, cependant ce qui le préoccupe aujourd'hui c'est cette délibération pour laquelle il appelle à la mesure et souligne qu'il n'avait pas voté le projet du liberty contrairement à Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire précise, qu'en effet, il a voté « pour » à l'époque mais qu'à la différence d'aujourd'hui cela manquait de transparence, il n'avait pas connaissance de la destination exacte de la vente du terrain et encore moins du nombre de logements, ce fut un vote à l'aveugle et c'est ce qui est évité au sein de cette assemblée afin que chacun puisse voter en connaissance de cause.

*La délibération est adoptée à la majorité. Madame PERONNET (pouvoir) et Monsieur VALENTIN s'abstiennent.*

## **5.2 Projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Modifications de protections édictées par le PLU**

**Rapporteur** : Laura MENACEUR

Le Conseil décide de la révision allégée n° 1 du PLU avec pour objectif de supprimer partiellement des protections figurant dans les documents graphiques du PLU et l'OAP du « village », dans le cadre d'un aménagement d'ensemble (Cèdre Bleu) et pour adapter le document d'urbanisme à la réalité du territoire (espace vert au sud de l'Hôtel de ville).

Madame MENACEUR explique que l'AOP du Cèdre bleu avec la démolition d'un bâtiment classé remarquable pour donner une ouverture vers le parc afin que les Sarcellois puissent bénéficier d'une vision et d'un accès au parc, d'autant plus que ce bâtiment n'a rien de remarquable car il a été construit très récemment et à la hâte pour des besoins de surface.

Monsieur VALENTIN demande si ce qui est récent n'est pas remarquable. Il a le sentiment que la majorité municipale ne veut pas modifier le projet donc elle décide de détruire un bâtiment remarquable.

Madame MENACEUR rétorque qu'il s'agit, ici, d'une construction faite à la hâte sans aucune concordance et cohérence architecturale avec les deux autres bâtiments au caractère historique architectural bien particulier.

Monsieur le Maire précise que c'est une jonction bâtementaire qui n'a pas lieu d'être, le déclassement va permettre de le démolir afin que le centre culturel Simone Veil ne donne pas directement sur un bâtiment d'habitation, ce n'est pas qu'une question esthétique mais de séparation des propriétés, du foncier, qui devrait permettre que chacun ait son usage de façon séparée et également de désenclaver le parc à l'arrière.

*La délibération est adoptée à la majorité. Madame PERONNET (pouvoir) et Monsieur VALENTIN s'abstiennent.*

## **5.3 Projet de modification du Plan Local d'Urbanisme - ouverture à l'urbanisation d'une zone à urbaniser**

**Rapporteur** : Laura MENACEUR

Le Conseil justifie d'utilité publique l'ouverture à l'urbanisation de la zone « AU » du Plan Local d'Urbanisme, en précisant :

- qu'il n'existe pas de disponibilité d'espaces susceptibles d'accueillir le parc de stationnement de la « Fondation Chaptal » dans les zones déjà urbanisées,
- que l'espace reclassé en zone « N » pour le développement de l'agriculture urbaine ne constitue pas une artificialisation du sol,
- que ces deux projets seront réalisés pour le premier par la « Fondation Chaptal » ; pour le second par la ville de Sarcelles et ses partenaires financiers.

La procédure de modification sera engagée par arrêté du Maire et poursuivra les objectifs relatifs aux Orientations d'Aménagement et de Programmation, aux documents graphiques, au règlement et au stationnement.

Monsieur VALENTIN constate que le PLU est mis en conformité et cohérence avec le projet du Cèdre bleu, cependant, il votera contre car il est opposé à ce projet.

*La délibération est adoptée à la majorité. Madame PERONNET (pouvoir) et Monsieur VALENTIN votent contre.*

**5.4 Avenant à la convention passée le 10 mai 2021 avec la « Foncière logement » quartier de la rue du Chaussy**

**Rapporteur** : Laura MENACEUR

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au protocole « Action Logement » avec la « Foncière Logement », pour une durée de 18 mois afin de poursuivre la réhabilitation de l'îlot constitué en partie par des immeubles acquis par la ville au cours des dernières années, rue du Chaussy et place du 11 Novembre.

*La délibération est adoptée à l'unanimité*

**5.5 Extension du dispositif d'autorisation préalable de mise en location (dit « permis de louer ») sur l'ensemble du périmètre communal**

**Rapporteur** : Jean-Jacques KRYS

Le Conseil approuve l'extension du dispositif d'autorisation préalable de mise en location pour tous les logements privés situés sur l'ensemble de la commune de Sarcelles, à compter du 9 juin 2023.

*La délibération est adoptée à l'unanimité*

**5.6 Avis du Conseil municipal relatif à la demande de dérogation au repos hebdomadaire du dimanche, présentée par diverses enseignes pour l'année 2023**

**Rapporteur** : Laura MENACEUR

Le Conseil émet un avis favorable aux demandes de dérogation au principe du repos dominical des enseignes suivantes :

- Centre commercial MY PLACE ainsi que les magasins s'y trouvant pour les dimanches 15 janvier, 25 juin, 03 septembre, 26 novembre et les 03, 10, 17, 24 et 31 décembre 2023,
- le magasin AUCHAN MY PLACE pour les dimanches 15 janvier, 02 juillet, 03 septembre, 26 novembre et les 03, 10, 17, 24 et 31 décembre 2023,
- l'enseigne LIDL pour les dimanches 26 novembre, 03, 10, 17, 24, 31 décembre 2023.

Monsieur ABCHICHE fait observer que les avis des syndicats sont manquants.

Monsieur le Maire répond qu'il en fait la demande systématiquement mais qu'au vu du court délai la délibération va être mise au vote, cependant, à compter de ce jour, tous dossiers non motivés et ne comprenant pas l'avis des instances seront considérés comme irrecevables ; il charge la nouvelle administration de mettre du cadre dans ce processus.

*La délibération est adoptée à la majorité. Manuel ALVAREZ, Jean Jacques KRYS, Marie-Annick DUPRE, Cynthia MOUYOMBO, Sylvie LAPOSTA (pouvoir), Eric CHECCO, Isabelle TANDLICH, John BORGES, Ali ABCHICHE votent contre et Navaz MOUHAMADALY s'abstient.*

**5.7 Avis du Conseil municipal relatif à la demande de dérogation au repos hebdomadaire du dimanche présentée par le concessionnaire automobile CITROEN pour l'année 2023**

**Rapporteur** : Laura MENACEUR

Le Conseil émet un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical présentée par l'établissement CITROEN pour les dimanches 15 janvier, 12 mars, 11 juin, 17 septembre et 15 octobre 2023.



Monsieur ABCHICHE signale que la loi oblige à payer et non à rattraper la journée de travail comme le fait Citoën.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit du management de chaque enseigne dans lequel la ville ne peut intervenir, et qu'il est à noter que l'avis du Comité Social et Economique est présent.

*La délibération est adoptée à la majorité. Manuel ALVAREZ, Jean Jacques KRYS, Marie-Annick DUPRE, Cynthia MOUYOMBO, Sylvie LAPOSTA (pouvoir), Eric CHECCO, Isabelle TANDLICH, John BORGES, Ali ABCHICHE votent contre et Navaz MOUHAMADALY s'abstient.*

## **VI Service rénovation urbaine**

### **6.1 Approbation du projet d'accord de consortium ANRU+ comprenant le projet « Les Jardins de Kennedy », lauréat de l'appel à projet Quartiers Fertiles**

**Rapporteur** : Laura MENACEUR

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer l'accord de consortium relatif aux actions du projet d'innovation ANRU+ de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF) comprenant le projet « Les Jardins de Kennedy » et prend acte des demandes complémentaires de financement susceptibles d'être ajoutées à l'accord de consortium, sous réserve de la validation de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France et du comité d'engagement ANRU+.

Madame MENACEUR dit que c'est un projet pédagogique puisque les établissements scolaires seront associés. Elle ajoute que c'est un projet associatif ainsi que d'insertion dans le cadre de l'insertion et de l'emploi, en lien avec la Communauté d'Agglomération.

Monsieur le Maire précise que ce dossier, porté par Madame MENACEUR, Monsieur RAHMANI et Monsieur LASSONDE, est le seul projet retenu de tout le Val d'Oise.

Monsieur RAHMANI indique que la ville est subventionnée à hauteur de 200 000 euros via la Fondation Stéphane Bern et 200 000 euros dans le cadre de l'ANRU, soit 400 000 euros au total sur le pavillon « hall Kenedy ».

Monsieur ABCHICHE félicite l'équipe en charge de ce projet pour sa mise en œuvre.

Monsieur VALENTIN demande si la ville a acquis le pavillon auprès de Val d'Oise Habitat car il ne voit pas apparaître ce bailleur dans la délibération.

Monsieur le Maire répond que la ville s'oriente sur un bail emphytéotique afin de pouvoir le réaménager, ce sera la Maison de la terre et du patrimoine où il y aura à la fois ce lien avec l'histoire maraîchère de Sarcelles, via l'agriculture urbaine dans le parc et le lien avec le grand projet de ville.

*La délibération est adoptée à l'unanimité*

### **6.2 Convention quartier pluriannuelle de renouvellement urbain Roissy Pays de France Ville de Sarcelles Lochères 2<sup>ème</sup> étape et Rosiers-Chantepie**

**Rapporteur** : Laura MENACEUR

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention-quartier pluriannuelle du projet de renouvellement urbain Lochères 2<sup>ème</sup> étape et Rosiers-Chantepie et à engager les dépenses liées à la mise en œuvre des opérations en maîtrise d'ouvrage ville de Sarcelles conventionnées dans le programme de renouvellement urbain.

Monsieur VALENTIN demande, dans un premier temps, ce qui est prévu pour la tour des Flanades qui avait brûlé au printemps dernier quant au relogement des locataires et dans un second temps, si une réunion publique de quartier est prévue afin d'informer la population de ces projets.

Monsieur le Maire explique que pour les tours, une stratégie est en train d'être élaborée, la plus inquiétante n'est pas celle qui a brûlé car elle est aujourd'hui saine et les habitants ont été relogés ; elle est inscrite dans le cadre de l'ORCOD. La tour Guyenne rencontre des difficultés à cause des charges impayées, il n'y a plus de chauffage ; en lien avec l'Etat il est urgent de prendre les mesures qui s'imposent, certainement envisager de la transformer en logement social via des bailleurs qui seraient intéressés.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une réunion publique est prévue à l'échelle du Grand ensemble, probablement au mois de mars, afin d'exposer ces projets ; concernant les Flanades, le centre va devenir un centre-ville de piétons, la place va être entièrement refaite, la ville va commencer les travaux de l'espace public, financés par l'ANRU, dès le début de l'année 2023.

*La délibération est adoptée à l'unanimité*

## **VII Service de la vie associative**

### **7.1 Versement d'un acompte sur subventions de fonctionnement 2023 à des associations diverses**

**Rapporteur** : Antoni YALAP

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer les conventions relatives au paiement à diverses associations d'un acompte sur subvention de fonctionnement pour l'année 2023, correspondant à 50 % de la somme allouée en 2022, pour un montant total de 156 505 euros.

*La délibération est adoptée à l'unanimité*

### **7.2 Versement d'un acompte sur subventions de fonctionnement 2023 à des associations sportives**

**Rapporteur** : Youri MAZOU-SACKO

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer les conventions relatives au paiement à diverses associations sportives d'un acompte sur subvention de fonctionnement pour l'année 2023, correspondant à 50 % de la somme allouée en 2022, pour un montant total de 802 370 euros.

*La délibération est adoptée à l'unanimité*

## **VIII Politique de la ville**

### **8.1 Subventions aux associations dans le cadre des actions d'animation Ville-Vie-Vacances (V.V.V.) Toussaint et Noël 2022**

**Rapporteur** : Saïd RAHMANI

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer les conventions avec diverses associations dans le cadre de l'attribution de subventions pour leurs actions Ville-Vie-Vacances durant les vacances de la Toussaint et de Noël 2022, pour un montant total de 7 600 euros.

*La délibération est adoptée à l'unanimité*

## **DIRECTION VIE DES QUARTIERS**

### **IX Centre social municipal Rosiers-Chantepie**

#### **9.1 Renouvellement de la convention de partenariat avec la Fédération Départementale des Centres Sociaux du Val d'Oise relative à la mise en place du projet « Inclusion numérique » avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie**

**Rapporteur** : Manuel ALVAREZ

Le Conseil approuve la signature de la convention avec la Fédération des Centres Sociaux du Val d'Oise relative à la mise en place des ateliers d'inclusion numérique en direction des usagers diagnostiqués débutants par la CPAM, pour une durée d'un an renouvelable deux années par tacite reconduction ; et autorise Monsieur le Maire à recouvrer la subvention annuelle de 2 000 euros.

*La délibération est adoptée à l'unanimité*

## **EDUCATION-CULTURE**

### **X Politiques éducatives**

#### **10.1 Convention de partenariat entre la ville de Sarcelles et la fondation Archery**

**Rapporteur** : Shaïstah RAJA

La ville de Sarcelles souhaite poursuivre le déploiement de filières d'excellence dans le cadre de la réussite éducative de ses élèves, le Conseil autorise donc Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la Fondation Archery dont les actions visent à ce que tous les apprenants acquièrent les connaissances et les compétences nécessaires notamment sur l'éducation au développement durable et à un mode de vie durable, la sensibilisation aux droits de l'homme, à l'égalité des sexes, à la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence, à la citoyenneté et à l'appréciation de la diversité culturelle et in fine la contribution de la culture au développement durable.

*La délibération est adoptée à l'unanimité*

## **DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES**

### **XI Conservatoire à Rayonnement Communal**

#### **11.1 Signature d'une convention entre la ville de Sarcelles et l'association *Le grand mélange*, dans le cadre de l'organisation d'un stage de chant choral, danse et théâtre, intitulé « Sarcelles enchantée », au bénéfice de jeunes sarcellois pendant les vacances scolaires**

**Rapporteur** : Annick L'OLLIVIER-LANGLADE

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec l'association *Le grand mélange* dans le cadre du programme d'éducation artistique et culturelle intitulé « Sarcelles enchantée » qu'elle propose à 42 jeunes âgés de 8 à 12 ans fréquentant les accueils de loisirs des maisons de quartier Chardonnerettes, Lochères, Pasteur-Sablons, Rosiers-Chantepie, Valéry-Watteau et Vignes Blanches. En contrepartie, la ville participera aux dépenses à hauteur de 4 000 euros TTC.

*La délibération est adoptée à l'unanimité*

#### **11.2 Avenant modificatif à l'annexe 2 de la convention multi-partenariale relative au déploiement du programme « Un violon dans mon école » initié par la FONDATION VAREILLE, dans 15 nouvelles écoles publiques à Sarcelles depuis l'année scolaire 2020-2021**

**Rapporteur** : Annick L'OLLIVIER-LANGLADE

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant modificatif à l'annexe 2 de la convention multi-partenaire avec la Fondation Vareille, relative au développement du programme « Un violon dans mon école » dans les 15 écoles publiques de Sarcelles engagées dans le dispositif depuis l'année scolaire 2020-2021. L'objectif du projet est d'étendre cette action au bénéfice de tous les élèves entrant en moyenne section chaque année, dans ces 15 écoles maternelles afin de pouvoir toucher 2 600 petits sarcellois.

*La délibération est adoptée à l'unanimité*

**11.3 Signature de l'avenant modificatif n° 5 à l'annexe 3 de la convention multi-partenaire relative à l'organisation du dispositif « Un violon dans mon école » à l'école Albert Camus maternelle et élémentaire de Sarcelles**

**Rapporteur** : Annick L'OLLIVIER-LANGLADE

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à l'annexe 3 de la convention multi-partenaire avec la Fondation Vareille, relative à l'organisation du dispositif « Un violon dans mon école » à l'école Albert Camus de Sarcelles maternelle et élémentaire pour l'année scolaire 2022-2023. L'évolution des effectifs des élèves de l'école concernés par le projet nécessite la signature de cet avenant.

*La délibération est adoptée à l'unanimité*

**11.4 Convention de partenariat relative aux interventions du conservatoire dans le cadre du projet intitulé « Découvertes musicales pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires » au bénéfice des établissements scolaires de Sarcelles**

**Rapporteur** : Annick L'OLLIVIER-LANGLADE

Le Conseil autorise la signature de la convention avec les Inspections de l'Education Nationale de Sarcelles-Sud et Sarcelles-Nord, renouvelée tous les ans, qui a pour objet de définir les modalités d'intervention des professeurs de musique du conservatoire dans le cadre des séances des activités de « Découvertes musicales pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires » au bénéfice des établissements scolaires de la ville.

*La délibération est adoptée à l'unanimité*

**XII Ecole d'art Janine Haddad**

**12.1 Adoption du règlement de la 21<sup>ème</sup> Biennale Internationale de la Gravure de Sarcelles**

**Rapporteur** : Annick L'OLLIVIER-LANGLADE

Le Conseil adopte le règlement de la 21<sup>ème</sup> Biennale Internationale de la Gravure de Sarcelles qui aura lieu du samedi 25 novembre au dimanche 10 décembre 2023, à l'Ecole d'Art Janine Haddad et décide qu'un jury, composé de Monsieur le Maire, du commissaire d'exposition, du Président d'honneur de la Biennale et de plusieurs personnalités du monde de l'art, décernera les trois prix suivants :

- Un 1<sup>er</sup> prix d'un montant de 2 000 euros, décerné à un artiste exposant de la Biennale,
- Un 2<sup>ème</sup> prix d'un montant de 1 500 euros, décerné à un artiste des pays invités,
- Un 3<sup>ème</sup> prix d'un montant de 1 000 euros, décerné à un jeune artiste étudiant, sachant qu'une même personne ne peut se voir attribuer plusieurs prix de la ville de Sarcelles.

Les critères d'attribution des prix sont d'une part, l'excellence dans le domaine de la gravure pour des artistes expérimentés, d'autre part, l'encouragement pour un artiste en devenir.

*La délibération est adoptée à l'unanimité*

**12.2 Indemnisation complémentaire de Madame Véronique GANHAO suite aux dommages survenus à sa sculpture « Massaï » lors de l'édition 2022 de l'exposition « Parcours d'Artistes en Ville »**

**Rapporteur** : Annick L'OLLIVIER-LANGLADE

La sculpture « Massaï », de l'artiste Madame Véronique GANHAO, d'une valeur estimée à 280 euros, a été endommagée lors de l'édition 2022 de l'exposition « Parcours d'Artistes en Ville ».

La ville a dédommagé Madame GANHAO d'un montant de 200 euros. La SMACL a versé à la ville, à l'intention de l'artiste, le reliquat de 80 euros.

Le Conseil autorise la ville à reverser l'indemnité de la SMACL à Madame Véronique GANHAO.

*La délibération est adoptée à l'unanimité*

**XIII Office culturel municipal**

**13.1 Signature d'une convention relative à la mise en œuvre d'un projet d'éducation artistique et culturelle en partenariat avec le collège VOLTAIRE**

**Rapporteur** : Annick L'OLLIVIER-LANGLADE

La ville et l'Académie de Versailles souhaitent développer des politiques conjointes dans le champ de l'éducation artistique et culturelle. C'est dans ce cadre que le collège VOLTAIRE met en place le projet de parcours artistique « Théâtre et Expression dramatique » visant à démocratiser la connaissance et la pratique des arts de la scène, notamment autour de thématiques riches, telles que l'Europe et la sensibilisation au handicap.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour la mise en place de ce projet à destination des 25 élèves d'une classe pilote de Quatrième, en collaboration avec six autres classes de Sixième, Quatrième et Troisième, et d'anciens élèves de la classe Théâtre, sous la responsabilité pédagogique des enseignants.

*La délibération est adoptée à l'unanimité*

**13.2 Signature d'une convention relative à la mise en œuvre d'un projet d'éducation artistique et culturelle en partenariat avec le lycée Jean-Jacques ROUSSEAU**

**Rapporteur** : Annick L'OLLIVIER-LANGLADE

Le lycée Jean-Jacques ROUSSEAU met en place le projet de parcours artistique Danse/Théâtre visant à démocratiser la pratique du théâtre et de l'expression corporelle, notamment autour de l'affirmation de soi à l'oral et en société.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour la mise en place de ce projet à destination de 14 élèves des classes de Seconde à la Terminale, sous la responsabilité pédagogique des enseignants, et de 20 élèves sous la responsabilité de l'association sportive du lycée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité*

## **DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES**

### **XIV Direction des réseaux**

#### **14.1 Organisation du concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la démolition et la reconstruction du groupe scolaire Pierre et Marie Curie**

**Rapporteur** : Monsieur le Maire

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à organiser le concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la démolition et la reconstruction d'un nouveau groupe scolaire Pierre et Marie Curie sis 1 rue de Picardie à Sarcelles ; et décide de désigner les membres de la Commission d'Appel d'Offres de la ville de Sarcelles et deux représentants de professionnels de l'objet du marché, membres du jury ayant voix délibérative.

Monsieur le Maire est autorisé à négocier le marché de maîtrise d'œuvre sans publicité ni mise en concurrence après le choix d'un ou plusieurs lauréat(s) à l'issue du concours.

Le montant de la prime aux participants qui ont remis des prestations conformes au règlement du concours est fixé à 25 000 euros HT maximum par équipe ; et un forfait pour la rémunération de chaque maître d'œuvre, membre du Jury, est fixé à un montant de 1 000 euros HT par réunion.

*La délibération est adoptée à l'unanimité*

### **XV Service des réseaux**

#### **15.1 Services aux usagers – Information sur les travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)**

**Rapporteur** : Stéphane YABAS

La Commission Consultative des Services Publics Locaux, réunie le 28 novembre 2022, a examiné les rapports annuels de la délégation de service d'eau potable et d'assainissement (prix et qualité) et les rapports annuels de la délégation d'exploitation des marchés forains de la ville, pour les années 2020-2021.

Le Conseil prend acte des travaux réalisés par la commission.

*La délibération est adoptée à l'unanimité*

## **XVI MOTIONS**

#### **16.1 Motion de condamnation des propos racistes visant Carlos Martens BILONGO, député de la 8<sup>ème</sup> circonscription du Val d'Oise**

**Rapporteur** : Monsieur le Maire

Le 3 novembre 2022, lors d'une intervention relative au sort du navire Océan Viking, accueillant à son bord plus de 200 migrants recueillis en Méditerranée, le député Carlos BILONGO, s'exprimant dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale, a été victime de propos racistes et particulièrement choquants : « qu'il retourne en Afrique », s'est exclamé le député du Rassemblement National Grégoire DE FOURNAS.

La ville de Sarcelles, ville d'accueil emblématique des banlieues populaires, qui porte un ambitieux Plan Local de Lutte contre le Racisme, l'Antisémitisme et toutes les Discriminations, condamne sans réserve par la voix de son Conseil municipal, les propos tenus contre le député Carlos BILONGO, élu d'une circonscription riche de sa diversité culturelle ; et rappelle que le racisme n'est pas une opinion, mais un délit sanctionnable en justice.

*La délibération est adoptée à l'unanimité*

## **16.2 Transports en commun : dégradations des conditions de circulation et hausse du prix du Pass Navigo. Pour les franciliens des villes populaires : la double peine**

**Rapporteur** : Monsieur le Maire

Alors que le Président de la République vient d'annoncer à grand renfort de communication, la construction de systèmes de RER dans dix grandes métropoles françaises afin d'étendre l'offre de transports en commun et de réduire le poids de l'automobile dans les déplacements de nos concitoyens, la probable hausse du prix mensuel du Pass Navigo, de 75 à 90, euros annoncée par la Présidente de la Région Ile-de-France Valérie Pécresse intervient comme une douche froide pour des millions de Franciliens, notamment les habitants des banlieues populaires.

Le Conseil demande à la Région Ile-de-France de renoncer aux augmentations de prix envisagées ; à l'Etat et à Ile-de-France Mobilités de renforcer les moyens financiers et humains de la RATP et de la SNCF de façon à retrouver des transports publics de qualité, fréquents et fiables ; l'organisation d'assises du financement des transports publics ; à Valérie Pécresse, Présidente d'Ile-de-France Mobilités, la suspension immédiate de la privatisation de toutes les lignes de bus RATP ; que des revalorisations salariales et des embauches de conducteurs et de conductrices soient mises en œuvre ; et que de nouvelles lignes de transport soient mises à l'étude pour offrir aux sarcellois et aux franciliens de vraies alternatives à l'usage de la voiture.

La ville de Sarcelles exprime sa solidarité avec les usagers, et les personnels des transports publics qui agissent dans l'intérêt général en défendant le service public, et revendiquent ainsi des politiques vertueuses au plan écologique.

Monsieur VALENTIN précise à l'assemblée que la hausse sera finalement de 83,40 euros et non 90 euros et qu'il n'est pas en accord avec l'ensemble de cette motion qui mélange tout (hausse des prix, privatisation...) mais avec l'essentiel.

Monsieur ALVAREZ indique que la question des tarifs sera présentée que demain au Conseil régional où la décision finale sera adoptée et ajoute que l'évolution devrait porter sur le bien être des usagers plutôt que sur la préparation à la privatisation.

Monsieur VALENTIN rappelle que la compétence pour les transports relève de la Région et non de l'Etat et rejoint Monsieur ALVAREZ sur le fait qu'il faille limiter la hausse du prix et investir pour les transports publics en Ile-de-France.

Monsieur ABCHICHE salue et soutient fortement ces deux motions ; concernant les transports, il aurait pu être ajouté les lignes de métro et la SNCF et affirme que c'est l'Etat qui a lancé cette privatisation qui provoque ce chambardement.

Il annonce qu'une manifestation se tiendra demain devant la Région avec la NUPES ainsi que Génération, dont il est le représentant.

Monsieur ABCHICHE invite à faire également une motion pour la réforme des retraites proposée par le gouvernement MACRON, chose très importante pour une ville telle que Sarcelles.

*La délibération est adoptée à l'unanimité*

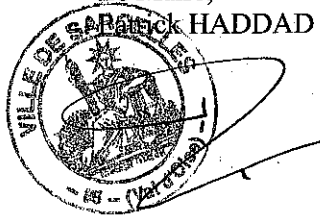
Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante sur la fin d'un détachement sur l'emploi fonctionnel d'une Directrice générale adjointe des services. Cette mesure prendra effet le 1<sup>er</sup> jour du 3<sup>ème</sup> mois suivant le Conseil municipal du 6 décembre 2022, conformément à l'article 53 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984.

Enfin, il convie toute les personnes présentent à partager un verre afin de fêter ses 4 ans en qualité de Maire de cette commune  
Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil municipal.

*(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 01.)*

Le présent procès-verbal a été arrêté au commencement de la séance du Conseil municipal du 13 février 2023.

Le Maire,  
Patrick HADDAD



La secrétaire de séance,  
Saadia CONTESSÈNE